

VILLE de  
**Houffalize**



Houffalize, le 29 juillet 2019

## *Installation d'un Conseil Consultatif Communal des Jeunes*

### *Appel à candidatures*

Rue de Schaerbeek 1, B-6660 Houffalize  
Tél. 061 280 040 - Fax 061 280 041  
[www.houffalize.be](http://www.houffalize.be)

Dans le cadre de la mise sur pied d'un Conseil consultatif communal des Jeunes (CCCJ), le Conseil communal lance un appel à candidature aux jeunes de notre commune.

Le CCCJ aura pour mission première de fournir aux autorités communales des recommandations et un avis sur des questions d'intérêt communal.

Il aura pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des jeunes résidant sur le territoire de la commune en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

Sont recevables, les candidatures répondant aux critères suivants :

- être âgé entre 15 et 24 ans ;
- être domicilié dans la commune de Houffalize ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- ne pas exercer de mandat politique ;
- faire preuve d'intérêt, de compétence ou d'expérience dans un ou des domaines relevant des préoccupations des jeunes (la sécurité, la santé, le logement, la mobilité, les loisirs, les relations intergénérationnelles, les nouvelles technologies de l'information et de la communication,...)

Les candidatures, accompagnées du formulaire « RGPD » complété (et contresigné par un représentant légal si mineur), sont à adresser par courrier postal au Collège communal de Houffalize, rue de Schaerbeek n°1 à 6660 Houffalize ou par e-mail à Manuela DI PINTO [manuela.dipinto@houffalize.be](mailto:manuela.dipinto@houffalize.be) avant le 30/09/2019.

Les candidatures seront examinées par le Collège communal. Les membres du Conseil consultatif communal des Jeunes seront désignés par le Conseil communal.

Chaque candidat sera informé par courrier de la suite réservée à sa demande.

Pour plus d'informations et obtention du formulaire de candidature : DI PINTO Manuela - 061/28.00.52.

Le Directeur général ff,  
M MARTIN



Le Bourgmestre,  
M. CAPRASSE